

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE**, tenue à huis clos, le **10 JANVIER 2022 à 19 h 30** par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents à cette visioconférence :

Christian CÔTÉ,	maire;
Luc DUVAL,	conseiller;
Éric FRÉCHETTE,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marc PAYEUR,	conseiller;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Chacune des personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la session par visioconférence :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

2022,1 OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

2022,2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux « affaires nouvelles » :

- 17.1 DÉMISSION D'UNE EMPLOYÉE;
- 17.2 CARTE DE SKI DE FOND – Remerciements à M. Patrick Dubois.

2022-01 RÉSOLUTION NO 2022-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2022,3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022,3.1 SESSION SPÉCIALE DU 13 DÉCEMBRE 2021 (budget)

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 13 décembre 2021 (budget).

2022-02 RÉSOLUTION NO 2022-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 13 DÉCEMBRE 2021 (BUDGET)

Sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 13 décembre 2021 (budget) tel que présenté.

2022,3.2 SESSION SPÉCIALE DU 13 DÉCEMBRE 2021

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 13 décembre 2021.

2022-03 RÉSOLUTION NO 2022-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 13 DÉCEMBRE 2021

Sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 13 décembre 2021 tel que présenté.

2022,4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2022,5 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs, du Service de sécurité incendie, de l'administration et de la bibliothèque ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session.

2022,6 COMPTES DU MOIS

2022-04 RÉSOLUTION NO 2022-04 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **SIX CENT SOIXANTE-TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS ET VINGT CENTS (663 796,20 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

2022,7 CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre déposée par Mme Marie-Christine Audy au nom de citoyens qui demandent des améliorations au camp de jour. Les membres du conseil analyseront la demande et consulteront les personnes intéressées.

2022,8 RESSOURCES HUMAINES – Service de sécurité incendie – Embauche d'un Premier Répondant

2022-05 RÉSOLUTION NO 2022-05 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE EMBAUCHE D'UN PREMIER RÉPONDANT MME AUDREY BERGERON

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service de sécurité incendie fait du recrutement;
- 2 Le directeur du service recommande l'embauche d'un nouveau Premier Répondant;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher Mme Audrey Bergeron, de Kingsey Falls, à titre de Premier Répondant pour son Service de sécurité incendie.
- 2- **CONDITIONS.** Mme Bergeron sera soumise aux conditions générales de travail du Service de sécurité incendie telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

2022,9 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – Élection de la présidente – Information

La greffière informe les membres du conseil que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a adopté la résolution no CCU-2021-33 relative à l'élection de Mme Marie-Josée Pleau comme présidente du comité.

Le maire félicite Mme Pleau pour son élection.

2022,10 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR M. JONATHAN PROULX – 58, rue des Opales Ouest – Lotissement

**2022-06 RÉSOLUTION NO 2022-06
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
58, RUE DES OPALES OUEST
(M. JONATHAN PROULX)
PROFONDEUR DE TERRAIN EN COULOIR
RIVERAIN POUR LOTISSEMENT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 M. Jonathan Proulx possède un immeuble situé au 58, rue des Opales Ouest;
- 2 M. Proulx désire lotir son terrain pour en vendre une partie;
- 3 Le demandeur désire lotir un terrain à une profondeur de 43,55 mètres contrairement à une profondeur du terrain exigée en couloir riverain à 75 mètres comme décrit à l'article 4.3.3 du règlement de lotissement n° 2021-13;
- 4 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice au propriétaire voisin;
- 5 Le conseil municipal a adopté le règlement n° 2021-25 sur les dérogations mineures;

- 6 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 7 Aux termes de la résolution no CCU-2021-34 le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée avec conditions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyé par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à M. Jonathan Proulx la dérogation mineure permettant un lotissement à une profondeur du terrain à 43,55 mètres contrairement à une profondeur du terrain exigée en couloir riverain à 75 mètres comme décrit à l'article 4.3.3 du règlement de lotissement n° 2021-13.
- 2- **CONDITIONS.** La présente résolution est accordée avec les conditions suivantes :
 - Le droit d'accès à la rue du Jade devra demeurer en vigueur. Cette condition devra être notariée advenant une vente de terrain.
 - Le couvert végétal devra être conservé selon les règlements en vigueur.
- 3- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 5 741 056 du Cadastre du Québec.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au demandeur.

2022,11 RÉFECTION DU 12^E RANG ET DU 13^E RANG À KINGSEY FALLS, SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK ET SAINTE-SÉRAPHINE – Adjudication du contrat

**2022-07 RÉSOLUTION NO 2022-07
RÉFECTION DU 12^E RANG ET DU 13^E RANG À
KINGSEY FALLS, SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK
ET SAINTE-SÉRAPHINE
CONTRAT À LES EXCAVATIONS YVON HOULE ET FILS INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a signé une entente avec les municipalités de Sainte-Élizabeth-de-Warwick et de Sainte-Séraphine pour les travaux de réfection du 12^e Rang et du 13^e Rang;
- 2 La ville a lancé l'appel d'offres no 2021-06 (KIFM-262359);
- 3 Les résultats d'ouverture des soumissions, dont les entreprise soumissionnaires sont (prix taxes incluses) :

Les Excavations Yvon Houle et Fils inc.	6 702 782,07 \$
Sintra inc.	7 368 798,34 \$
Construction et pavage Portneuf inc.	7 624 535,46 \$
Pavage Centre Sud du Québec inc.	8 368 233,47 \$
Excavations Gagnon et Frères inc.	9 160 000,00 \$
R. Guilbeault Construction inc.	9 334 381,09 \$
- 3 La firme Les Excavations Yvon Houle et Fils inc. a déposé la plus basse soumission conforme;
- 4 La ville a obtenu un avis juridique de Tremblay Bois Avocats pour la conformité du plus bas soumissionnaire;

5 Des montants sont prévus pour ce contrat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls accorde le contrat pour la réfection du 12^e Rang et du 13^e Rang à Kingsey Falls, Sainte-Élizabeth-de-Warwick et Sainte-Séraphine à la firme Les Excavations Yvon Houle et Fils inc., le tout tel que prévu à l'appel d'offres no 2021-06 (KIFM-262359).
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SIX MILLIONS SEPT CENT DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DEUX DOLLARS ET SEPT CENTS (6 702 782,07 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La ville est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général. Une partie des fonds proviendra du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement.
- 4- **SIGNATURES.** Le maire et la greffière sont autorisés à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Les Excavations Yvon Houle et Fils inc.

2022,12 SERVICE DE GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES – Mandat

2022-08

**RÉSOLUTION NO 2022-08
ADMINISTRATION
GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES
MANDAT À LA FIRME HB ARCHIVISTES, S.E.N.C.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville mandate une firme externe pour la gestion des documents et des archives;
- 2 Il y a lieu de mandater à nouveau la firme pour l'exécution des travaux en 2022;
- 3 Les sommes nécessaires pour ce mandat sont prévues au budget;
- 4 La firme HB archivistes, s.e.n.c. a déposé une offre de service intéressante pour la ville

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Krystal HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate monsieur Michel Pépin de la firme HB archivistes, s.e.n.c. pour procéder aux travaux d'épuration, de déclasséement annuel et d'ouverture de dossiers de l'année 2021 et pour assurer le classement annuel des archives pour les années subséquentes. Ce mandat est d'une durée de 5 semaines.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE CENT QUATRE-VINGT-UN DOLLARS ET TRENTE-SEPT CENTS (1 181,37 \$)** par période de quatre (4) jours plus les taxes applicables.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt à M. Michel Pépin.

2022,13 PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES – Décompte progressif n° 2

2022-09

**RÉSOLUTION 2022-09
PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES
EAU POTABLE, ÉGOUTS ET VOIRIE
PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF N° 2**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a reçu le décompte progressif n° 2 pour les travaux de prolongement de la rue des Cèdres;
- 2 Il y a lieu de procéder au paiement pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Éric FRÉCHETTE**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PAIEMENT.** La ville est autorisée à payer à La Sablière de Warwick Ltée un montant de **DEUX CENT VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS ET TRENTE-SIX CENTS (228 875,36 \$)** taxes incluses, le tout tel que prévu au document du Décompte progressif n° 2 préparé par Les Services EXP inc.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à La Sablière de Warwick Ltée.

2022,14 TABLE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION CENTRE-DU-QUÉBEC – Résolution d'appui aux Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2022

2022-10

**RÉSOLUTION NO 2022-10
PROCLAMATION DES JOURNÉES DE
LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2022
DANS NOTRE MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le contexte pandémique fragilise l'équilibre et les repères qui stabilisent les jeunes et adultes durant leur parcours scolaire ;
- 2 Les mesures sociosanitaires agissent défavorablement sur l'engagement et la motivation des jeunes et des adultes en formation, augmentent leur anxiété et limitent les contacts avec leurs pairs. Ces conséquences ont des effets à court, à moyen terme et à long terme sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des étudiants centricois ;

- 3 Malgré la situation pandémique, la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;
- 4 Tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec;
- 5 D'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribuent à donner du sens à leur persévérance scolaire;
- 6 La Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;
- 7 Dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;
- 8 La Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise, depuis 20 ans, l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI.** La Ville de Kingsey Falls appuie les Journées de la persévérance scolaire 2022 par cette résolution.
- 2- **ENGAGEMENT.** Lors des Journées de la persévérance scolaire du 14 au 18 février 2022, nous nous engageons aussi à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire. Nous pourrions aussi utiliser d'autres formes d'encouragement.

2022,15 40^E ANNIVERSAIRE CASCADES SERVICES ET ACHATS – Parc municipal

2022-11

**RÉSOLUTION NO 2022-11
FÊTE DU 40^E ANNIVERSAIRE DE
CASCADES SERVICES ET ACHATS
AU PARC MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Cascades Services et achats célèbre cette année son 40^e anniversaire et organise une fête le 4 juin prochain;
- 2 Les organisateurs ont demandé à la ville la possibilité de louer le parc municipal pour la tenue de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil municipal autorise la tenue de la fête organisée par Cascades Services et achats pour son 40^e anniversaire dans le parc municipal.

2022,16 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT – Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux remplaçant le règlement n° 17-05

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU
PROJET DU RÈGLEMENT N° 2022-04
RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

La conseillère **Krystel HOULE-PLANTE**, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.
- dépose le projet de règlement n° 2022-04 intitulé Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

2022,17 AFFAIRES NOUVELLES

2022,17.1 DÉMISSION D'UNE EMPLOYÉE

La greffière informe les membres du conseil que madame Nathalie Patenaude, trésorière, lui a remis sa démission aujourd'hui. Madame Patenaude quittera ses fonctions le 21 janvier prochain.

Il est convenu que Mme Annie Lemieux procèdera à l'affichage pour le poste de trésorier/trésorière le plus tôt possible.

2022,17.2 CARTE DE SKI DE FOND – Remerciements à M. Patrick Dubois

**2022-12 RÉSOLUTION 2022-12
CARTE DE SKI DE FOND
REMERCIEMENT À M. PATRICK DUBOIS**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil municipal de Kingsey Falls adresse ses remerciements à M. Patrick Dubois pour son travail, à titre bénévole, de cartographie pour les pistes de ski de fond.

2022,18 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 heures.

Christian Côté
Maire

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière